

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAHONTAN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris
au Conseil en part à la
Municipal exercice Délibération
15 14 12

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, SARREMIA Carine, TISSIER Fabienne, CHIRIAUX Allisson, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine, DARDERES Paul, MEYER Véronique

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : DESTANDAU Stéphanie, URRUTIBEHETY Baptiste,

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

21052025-2 : Demande de subvention Fond vert pour les travaux d'aménagement de la place

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de réfection de la place devant la mairie est en cours d'étude et que les travaux ne débiteront que si des subventions sont octroyées à la commune pour refaire d'abord les réseaux sous la place.

Une demande de subvention DETR a été faite en janvier 2025 sur la base de 520 241 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Ce type de travaux ne correspondant pas aux critères d'éligibilité de la DETR, la Préfecture nous a dirigé vers une demande de fond vert.

L'Etat a créé ce dispositif « fond vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

L'étude ayant été approfondie depuis janvier, le montant total serait actuellement ramené avant consultation des entreprises à 437 276 € HT. La part de ce montant éligible au fond vert s'élève à 166 606 € HT.

Il était également prévu de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves mais celle-ci a gelé ses aides pour cette année. Idem pour le conseil départemental.

Ainsi il est proposé au conseil de solliciter une demande de fond vert selon le plan de financement ci-joint :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €
Montant de subvention FOND VERT (80%)	133 284.80
Part du porteur de projet (autofinancement 20%)	303 991.20
TOTAL	437 276

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ensemble du projet d'aménagement de la place
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fond vert et auprès de toute autre collectivité, établissement public, Etat, Europe
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au projet (actes d'engagement, avenants,...).

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 21 mai 2025

Le Maire

Patrice LALANNE

